

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN AUDIO CONFERENCE DU 06 MAI 2020

**PRESENTS** : MM. AMIENS Maire, COURT, Mme REGALDI, M. BRUNIAUX, Mme PINGAT CHANEY, MM. MOLIN Adjoints, FRANCONY, Mmes CHATEAU, VUILLEMIN, M. ACCARD-GUILLOIS, Mmes LOMBARD, ALIBERT, M. GUILLAUMOT, Mme DESVIGNES RIBEIRO, M. JEANNEY, Mme FOURNIER, M. BERNARD, Mme PERRARD, M. MOREL, Mme DE ZAN.

**ABSENTS** : Mme BARBIER, MM. PIERRE, HIRSINGER, Mme RAMBOZ, M. MULIN, Mme ROLET, M. SERVOLLE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme FOURNIER Maryline

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 20 février 2020.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté.

On passe à l'ordre du jour.

M. AMIENS Bernard indique qu'à la demande d'une majorité du Conseil Municipal, il a réuni le Conseil ce jour conformément à ses obligations, pour échanger sur deux problématiques majeures consécutivement à la crise sanitaire, sociale et économique du COVID-19.

Il ajoute qu'une réunion du Conseil Municipal a été demandée, sachant que pour nombre des Conseillers ce sera, en principe, fin mai-début juin, une fin de mandat.

Il a été demandé que deux questions soient portées à l'ordre du jour :

- la préparation du déconfinement et son accompagnement ultérieur,
- la relance des travaux du BTP sur la Commune.

Préalablement une question se pose :

Conformément à l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer en période d'épidémie, la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux.

Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire l'article 6 de l'Ordonnance susvisée permet d'organiser à distance, les réunions de l'organe délibérant des Collectivités.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les modalités d'organisation de cette première séance de Conseil Municipal à distance.

La technologie retenue est celle de l'audioconférence.

L'identification des participants sera par appel nominatif,

Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public organisé par appel nominal.

Cette réunion du Conseil Municipal se tiendra sans public tel que le permet l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modalités d'organisation de ce Conseil Municipal.**

### LA PREPARATION DU DECONFINEMENT ET SON ACCOMPAGNEMENT ULTERIEUR

M. AMIENS Bernard rappelle que depuis le 17 mars 2020 tout le monde vit une période de confinement très compliquée.

Voici maintenant 51 jours que s'imposent des conditions de vie très contraignantes qui ont nécessité des aménagements de la vie collective notamment en ce qui concerne :

- 1) Le besoin d'assurer des soutiens indispensables aux personnes les plus vulnérables de la Commune. Rapidement ont été mis en place des services de livraison de courses et de médicaments, mais aussi des soutiens relationnels par visites aux domiciles ou par téléphone.
- 2) La sécurité des personnes et des biens de la Collectivité avec une collaboration étroite entre les services de la Préfecture et de la Sous-Préfecture de Dole, la police municipale, la gendarmerie et bien entendu M. le Maire qui représente l'autorité locale.
- 3) La salubrité de la Commune avec principalement les opérations de nettoyage des espaces publics, (ceci bien que la balayeuse soit toujours en panne depuis de nombreuses semaines).

M. AMIENS Bernard a participé à des réunions avec les services de la Préfecture, de la Sous-Préfecture de Dole, du SDIS, de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura... Ceci soit en direct, soit par vidéo ou audioconférence.

Des concertations élargies ont été mises en place avec Mme DEPIERRE Valérie en lien avec la toujours adjointe aux affaires sociales Mme REGALDI Sylvie.

Les services administratifs n'ont pas été interrompus. Ils se sont autant que possible adaptés à la situation d'épidémie, sans rompre les obligations de services publics.

Depuis l'intervention du 1<sup>er</sup> Ministre du 28 avril 2020 et sans que cela soit une surprise, les Communes sont appelées à préparer l'après confinement du 11 mai.

Dans le cadre des compétences de la Commune et avec une volonté de collaboration territoriale, il faut participer à l'élaboration d'un plan local d'aménagement de la reprise partielle de la scolarité prévue à partir du 14 mai 2020 et totale pour le 25 mai 2020, concernant la maternelle et le primaire.

Pour les collèges et lycées la reprise n'est pas décidée.

Plus généralement, sans préjuger des choix ministériels sur le desserrement du confinement et la reprise ou non de la scolarité, est en cours d'élaboration dès à présent une mise en perspective de la reprise d'activités sur la Commune.

Pour l'ensemble des questions et modalités d'assouplissement du confinement, Arbois est comme toutes les Communes de France soumise aux règles nationales.

### \* Le retour à l'école

Beaucoup d'interrogations n'ont toujours pas de réponses pour l'instant.

Certains Conseils Municipaux, refusent la réouverture des écoles, mais on mesure les limites d'un éventuel refus.

La reprise scolaire doit se faire en accord avec le Préfet et l'Education Nationale.

La disponibilité des instituteurs, la volonté des parents, les conditions d'accueil, sont aussi des critères déterminants.

La Commune d'Arbois peut aussi poser quelques conditions à cette ouverture des classes :

- Si besoin, donner la préférence aux enfants : des personnels soignants, de sécurité, aux familles monoparentales et à celles qui n'ont aucun autre moyen de garde...
- Demander une clarification sur «qui paie» les surcoûts occasionnés.
- Disposer des moyens nécessaires : pour assurer la sécurité de tous, disposer des personnels, des transports, des locaux...

Le 07 mai 2020, sera connue l'estimation du nombre d'élèves à accueillir en classe voir en extrascolaire et une connaissance affinée des moyens disponibles : professeurs, ATSEM, matériel d'hygiène et sécurité...

Il y aura probablement un éclaircissement des champs de responsabilités des Maires.

Il faudra aménager les classes et les lieux de détente pour répondre aux exigences de distanciation et d'hygiène.

Préventivement, la Commune s'est équipée de masques, gels hydro-alcooliques, produits agréés de lavage et de désinfection.

La Commune devra rester attentive aux demandes de la Communauté de Communes, concernant des besoins spécifiques pour la mise en place des activités périscolaires et pour le restaurant scolaire.

Il faudra communiquer, dès que ce sera possible, sur l'organisation retenue dans le champ des responsabilités qui incombent à la Commune.

Il faudra intégrer les impondérables et notamment le fait que la Région dans sa mission assure le transport des élèves scolarisés. Qu'en sera-t-il pour le périscolaire ?

M. AMIENS Bernard ajoute que les Conseillers ont très certainement des propositions à faire sur les questions scolaires. Il ajoute qu'il en prendra note et qu'il ne manquera pas de les inclure, si nécessaire, dans le programme de reprise des activités.

Sur le même modèle de rencontre que l'actuel Conseil Municipal, M. AMIENS Bernard organisera une réunion d'information avec les membres du SIVOS mardi 12 mai 2020 à 18 h 00.

M. FRANCONY Michel souhaite rappeler que quels que soient les errements ou les manques, il demeure une obligation pour le périscolaire de garantir aux parents la garde de leurs enfants autour d'activités culturelles, sportives. Aucun enfant ne sera laissé sans mode de garde.

Même si dans les recommandations actuelles du protocole, il est plutôt demandé que les parents fournissent les repas à leurs enfants, il apparaît, par ailleurs, une autre contrainte qui demande que chaque enfant puisse avoir au moins un repas chaud par jour. Les cantines doivent donc ouvrir à nouveau. La cantine sera ainsi ouverte rapidement.

Tout le monde est en attente des chiffres clefs des effectifs, qui détermineront les besoins pour l'école, la cantine, le périscolaire, les transports. Ces chiffres seront connus d'ici la fin de semaine.

M. FRANCONY Michel approuve la réunion du SIVOS qui permettra au Vice-Président de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura en charge du restaurant scolaire et de l'ALSH d'avoir des éléments d'informations également.

Si aujourd'hui, il semble peu envisageable de refuser d'ouvrir les écoles, le Rectorat prêtera une oreille attentive à toute demande d'aménagement local (rentrée différée, pas tous les élèves sur 4 jours mais sur 2...) d'où l'intérêt de réunir le SIVOS rapidement.

M. COURT Jean-Jacques se dit content de savoir que le SIVOS sera amené à participer aux travaux.

Mme VUILLEMIN Martine souhaite savoir si des aménagements ont été étudiés pour les locaux.

M. AMIENS Bernard répond qu'une réunion a été organisée avec les enseignants et les agents des services techniques, afin d'avoir une première approche sur les besoins : cheminements, mobilier à déplacer, jeux à retirer, nettoyage...

Rien ne semble rédhibitoire, d'autant plus si seulement la moitié des enfants sont accueillis. De plus, d'autres locaux pourront être mobilisés au besoin, en fonction de l'évolution des effectifs (salles de sport...).

M. FRANCONY Michel souhaite aborder une autre question en lien avec la relance du BTP.

M. le Préfet a rappelé que l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 indiquait que les exécutifs en place continuaient d'exercer leurs fonctions, mais que cela devait se faire en bonne intelligence avec les équipes montantes pour les sujets sur lesquels il semblait logique que l'équipe en fonction prenne l'attache de l'équipe montante.

Il ajoute que dans cette période de confinement, il fallait respecter les prescriptions, s'occuper du domaine du social (ce qui a très bien été fait sous l'égide de Mme REGALDI Sylvie) d'autant que les MASP ont fermé sans préavis.

Aujourd'hui, face aux défis devant lesquels les Communes se trouvent (écoles, reprises des travaux...) et devant l'incertitude qui pèse sur l'installation prochaine des Conseils Municipaux, l'expérience et les connaissances de l'équipe en place devraient être un soutien pour l'équipe montante.

Mme PINGAT Martine demande qui a participé à la réunion dans les écoles.

M. AMIENS Bernard répond qu'il s'agit des enseignants, d'agents du service technique et de Mme BRIOT Cécile qui est très bien au courant du dossier des écoles.

Il ajoute que personne ne s'est vu retiré ni sa délégation, ni son droit d'agir.

Mme PINGAT Martine indique qu'elle a fait connaître dès le début du confinement sa disponibilité, à distance, puisqu'elle devait rester confinée, et qu'il lui a été répondu qu'on transmettait sa demande mais qu'elle n'a jamais eu de réponse.

Mme REGALDI Sylvie répond qu'elle a bien eu l'information et que par ailleurs, elle avait répondu à M. COURT Jean-Jacques sur une même demande. Elle n'a pas eu le temps de répondre à tous, la mise en place des services d'aide aux personnes vulnérables a été très longue et très prenante. Il a été essayé d'installer le meilleur service pour les arboisiens.

Il y a eu une très large communication autour du collectif et de ses actions, Mme PINGAT Martine aurait pu rejoindre le collectif sans attendre que Mme REGALDI Sylvie ne l'a recontacte.

M. AMIENS Bernard ajoute qu'il ne s'agit plus de refaire le confinement mais de gérer le déconfinement. Il note avec plaisir qu'il y aura des volontaires pour soutenir l'équipe montante. Il en informera Mme DEPIERRE Valérie.

Mme VUILLEMIN Martine répond que l'intervention de M. FRANCONY Michel n'a pas été comprise et qu'il ne s'agit pas pour l'équipe sortante de soutenir l'équipe montante.

M. ACCARD-GUILLOIS Cyril dit que dans le recueil des intentions de rescolarisation des enfants, beaucoup attendent de savoir si la cantine refonctionnera et que parallèlement, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a besoin de connaître le nombre d'enfants pour ouvrir à nouveau.

M. FRANCONY Michel répond que lorsqu'on gère des fonds publics, il faut se placer dans le scénario le plus contraint. Tout sera adapté au nombre d'enfants et à son évolution.

M. AMIENS Bernard dit que le Maire de Salins craint que les salariés ne soient en arrêt de travail et que d'autres refusent de revenir travailler.

M. FRANCONY Michel rappelle que le 02 juin 2020 sera une nouvelle étape avec la fin du chômage partiel et la fin des autorisations pour garde d'enfants. Les gens changeront dès lors peut-être d'avis.

Mme FOURNIER Maryline demande ce qui est prévu pour les enfants qui viennent de l'école Morel pour aller au bus. Respecteront-ils le protocole s'il n'y a pas d'accompagnateurs ?

M. AMIENS Bernard répond que c'est effectivement une des inquiétudes des parents qui ne sont pas sûrs que leurs enfants respectent bien les consignes. Une équipe d'appui pourra être proposée au besoin mais le réservoir de personnes disponibles avec des besoins plus importants pour le ménage va vite se tarir.

Mme DE ZAN Anne pense que la Commune pourrait peut-être faire appel à des bénévoles d'associations.

M. BERNARD Romain demande si on connaît le nombre d'enseignants qui seront présents.

M. AMIENS Bernard répond que c'est à l'Etat de pourvoir le besoin d'enseignants.

M. FRANCONY Michel ajoute que le Premier Ministre, le Ministre de l'Education Nationale et le Président ont indiqué que tout enfant sera pris en charge que ce soit à l'école ou au périscolaire.

Il ajoute qu'à ce jour, il n'y a pas de problèmes de personnel.

### **\* Le marché**

La Commune a soumis au Sous-Préfet un projet de reprise du marché à partir du vendredi 15 mai 2020.

Les habituels commerçants seront accueillis sur le Champ de Mars.

Les véhicules des commerçants seront stationnés sur la place Hausach pour libérer un maximum d'espace pour respecter les limites de sécurité.

### **\* La reprise du personnel communal**

Pour le personnel administratif : maintien jusque fin mai du télétravail, horaires aménagés et si possible mise en place d'horaires décalés pour les services techniques.

Ceci, bien entendu, avec les obligations de distanciation et d'hygiène.

Des masques chirurgicaux ont été achetés.

### **\* L'ouverture des Musées**

Un protocole pour l'ouverture est en cours d'élaboration par Mme SEVE Justine et M. LECOQ Yves de l'équipe à Mme DEPIERRE Valérie.

### **\* La cérémonie du 8 mai**

Comme pour la cérémonie des Déportés, où les conditions avaient été données par la Fédération Départementale des Déportés, les mêmes conditions ont été édictées par l'Etat avec une cérémonie à effectif réduit.

M. AMIENS Bernard donne la parole à M. MOLIN René pour le deuxième point à l'ordre du jour.

## **LA RELANCE DES TRAVAUX DU BTP SUR LA COMMUNE**

### **\* Relance du BTP - Plan d'investissements 2020**

#### **Eléments de contexte**

M. MOLIN René indique qu'une nouvelle mandature s'ouvre avec une nouvelle équipe.

Le confinement a entraîné un retard dans l'installation du nouveau Conseil Municipal, préjudiciable à une mise en route rapide et à la confirmation ou à la non-confirmation de projets d'investissement instruits, et pour l'essentiel engagés au budget 2020 par l'équipe encore en place aujourd'hui.

Nombre de parlementaires (dont le Député M. SERMIER Jean Marie) ont interpellé le Premier Ministre sur une mise en place rapide des nouveaux Conseils pour, selon eux, accélérer la prise de décisions publiques à même d'apporter une contribution à la relance de l'économie.

Le Premier Ministre a rappelé que la loi avait fixé la prise de décision au 23 mai 2020, et qu'il était favorable à une installation «aussi rapide que possible».

C'est dans cet esprit que le point «contribution à la relance du BTP» a été inscrit à l'ordre du jour.

Le Président de la Fédération Régionale du BTP, M. MARTIN Vincent a fait part aux Maires de ce qu'il appelle «la double peine», avec des carnets de commande vides pour le second semestre. A la crise sanitaire s'ajoute le «trou d'air» traditionnel du changement de mandature qui tarde à s'effectuer.

#### \* DETR

M FRANCONY Michel indique que M. le Préfet a tout fait pour accélérer le calendrier de la DETR pour permettre aux Collectivités de lancer rapidement leurs travaux.

M FRANCONY Michel a participé, le jour même de la réunion du conseil, à la commission DETR. Les dossiers dont un début d'exécution n'était pas certain rapidement ont failli être refusés.

A ce jour, 7 % de la DETR attribuée ces dernières années restent en souffrance. Même si les procédures permettent de clore les dossiers 6 ans après l'attribution de la DETR, la rapidité d'engagement des investissements est un critère essentiel de présentation des dossiers futurs.

M. le Préfet a insisté pour que les dossiers qui avaient reçus de la DETR soient mis en œuvre le plus vite possible.

M. MOLIN René indique que c'est une raison de plus pour engager les investissements bénéficiant de DETR antérieures (de 2016 à 2019 pour Arbois).

L'image d'une Commune qui met plus de 5 ans à consommer sa DETR, même si cela est autorisé, n'est pas un gage de prise en compte favorable de l'Etat pour des dossiers à venir.

M. MOLIN René propose que le plan d'investissement 2020 pourrait être arrêté comme suit :

On peut y distinguer 5 types d'investissement :

- investissements arrêtés par le confinement et en cours de reprise,
- investissements ayant fait l'objet de devis et prévus au budget,
- investissements subventionnés et inclus au budget,
- travaux divers prévus au budget,
- assainissement.

#### \* Investissements arrêté par le confinement et en cours de reprise :

- les travaux de finitions rue Chevière sont repartis et devraient se terminer dans deux semaines environ. A noter qu'une subvention DETR de 61 900 € a été accordée,
- des travaux de voirie et d'éclairage viennent de débiter rue Monteiller, pour un montant de 30 000 € H.T. environ,
- l'entreprise SJE aura aussi à reprendre quelques finitions (caniveaux, reprise de raccords sur enrobés) rue de la Tour Canoz, bicouche rue du Petit Changin, enrobé trottoirs derrière la Fruitière,
- une recherche de fuite ou infiltration est en cours rue de Larney.

#### \* Investissements ayant fait l'objet d'un devis et prévus au budget :

- suite à une fin de saison 2019 difficile avec la filtration de la piscine, une réflexion a été engagée et des devis ont été établis pour remettre en état l'ensemble,
- l'ensemble de ces devis s'élèvent à 70 000 € et, si toutefois la piscine pouvait rouvrir cette année malgré les problèmes liés au COVID-19, il est impératif que ces travaux soient faits,
- l'étanchéité de la terrasse pose aussi de gros problèmes, des devis ont été demandés également et cette somme est également prévue au budget, par contre il sera certainement difficile de les réaliser avant l'ouverture si celle-ci a lieu,
- des devis ont également été réalisés pour améliorer l'accès et la sécurité sous les Arcades, sans bien sûr être aux normes handicapées, mais avec une circulation piétonne facilitée, avec des rampes béton à chaque changement de niveau, des mains-courantes acier et un revêtement antidérapant pour un investissement d'environ 20 000 €. 50 000 € sont inscrits au budget.

#### \* Investissements subventionnés et inscrits au budget :

*Gendarmerie :*

- la démolition de l'ancienne gendarmerie était comprise dans le budget initial et le diagnostic amiante et déchet avant travaux a été réalisé.
- le cabinet d'architecte en charge du dossier à réaliser le DCE désamiantage et démolition, avec un montant estimé à 145 000 € H.T. pour le désamiantage, et 120 000 € H.T. pour la déconstruction.

Ces travaux peuvent être réalisés rapidement, le DCE étant prêt, une consultation peut être faite au plus vite.

Il faut aussi noter que même sans démolition, le désamiantage sera nécessaire pour engager des travaux dans ce bâtiment.

La voirie d'accès à la nouvelle gendarmerie n'est pas terminée, la couche de roulement définitive sera réalisée après la construction du CIS (démarrage à l'automne).

Une subvention de 49 200 € a été attribuée par le Département dans le cadre de la DST pour cette voirie.

La plateforme pour la construction du CIS n'est pas terminée, lors de sa réalisation nous n'avons pas les plans définitifs et la cote actuelle est à plus 15 (de la cote nécessaire pour la construction) et une couche de propreté doit être mise en place.

#### *Salle du Tribunal :*

La salle du Tribunal pour laquelle l'Architecte Cohendet a préparé un DCE, revu à la baisse depuis le dossier initial qui date de 2016 et pour lequel des subventions ont été obtenues : Région : 66 000 €, DETR : 81 000 € et FSIPL : 48 000 € ; Ce dossier pourrait lui aussi être réalisé rapidement en fonction du choix de chacun.

Il doit rester un petit problème d'accessibilité à résoudre en fonction de l'option retenue.

Sur ce dossier, il faut être vigilant à la durée de validité des subventions.

#### *Place de l'Eglise et Square Sarret :*

Une subvention DETR de 350 000 € a été obtenue pour de l'aménagement urbain et une étude a été entreprise avec le cabinet Cairn.

Dans un premier temps les aménagements du square Sarret et de la place de l'église avaient été retenus.

Un diagnostic archéologique a été réalisé sur les deux sites, et à la suite de celui-ci, il s'avère que des fouilles archéologiques à la charge de la commune doivent être réalisées.

Au budget 2020, 50 000 € ont été inscrits pour la place de l'église et 100 000 € pour le square Sarret pour les fouilles.

#### *Travaux divers au budget :*

Des travaux de voirie ont été budgétisés pour un montant de 200 000 €, un montant de 50 000 € est inscrit pour la réalisation d'un parking rue du Souvenir Français, 20 000 € pour des feux comportementaux.

Des travaux sur les réseaux d'éclairage public sont inscrits pour un montant de 78 500 €, l'acquisition de matériel pour 65 400 €, 37 000 € pour les terrains de sport.

Pour les bâtiments communaux 168 000 € sont inscrits au budget pour divers travaux.

#### *Assainissement :*

Pour poursuivre les travaux d'assainissement réalisés depuis plusieurs années, une étude est en cours sur le lotissement et la rue du Chardonnay pour mettre les réseaux en séparatif.

Celle-ci est déjà bien avancée, il était envisagé de pouvoir consulter d'ici l'été afin de réaliser les travaux fin 2020.

Un montant de 360 000 € a été inscrit au budget pour leur réalisation.

Pour conclure, M. MOLIN René indique que la Commune n'a pas de gros investissements pour 2021, et aucune demande de DETR en cours.

La contribution à la relance du BTP consisterait simplement à mettre en œuvre ce que l'équipe en place avait dit qu'elle engagerait, avec un plan de financement arrêté et inscrit pour une bonne part au budget 2020 voté en février.

M. ACCARD-GUILLOIS Cyril pose le problème des travaux et de l'accès à l'école St Just.

M. MOLIN René répond que les travaux seront finis sous deux semaines et que le chef de chantier peut s'adapter pour la rentrée scolaire.

M. COURT Jean-Jacques confirme que tous les travaux programmés au budget 2020 sont totalement financés et les subventions inscrites.

M. FRANCONY Michel demande ce qui empêche de réaliser les travaux en prenant l'attache de l'équipe montante.

M. AMIENS Bernard répond que rien n'empêche les réalisations et qu'il faut en discuter.

Pour la piscine, les travaux vont être engagés. La question a longtemps été posée de réaliser des travaux pour un équipement qui serait transféré à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura. Mais, M.

GUDEFIN a trouvé la solution en finançant ces travaux exclusivement par un emprunt qui serait alors transféré lui-aussi à la Communauté de Communes.

Pour les autres chantiers, hormis les places et l'auditorium, rien ne semble s'opposer à leur lancement mais il faut en parler avec l'équipe montante.

L'assainissement rue du Chardonay est lui incontournable.

Pour les autres travaux de voiries des choix sont à faire et c'est à la nouvelle équipe de les faire. Le futur adjoint aux travaux a rencontré le directeur des services techniques pour évoquer ces dossiers.

M. COURT Jean-Jacques ajoute qu'il n'est pas anormal que l'équipe en place soit partie prenante sur ces travaux. Il trouve curieux que le futur adjoint ait rencontré le directeur des services techniques sans M. le Maire.

M. AMIENS Bernard répond qu'il connaît très bien les chantiers.

M. AMIENS Bernard ajoute que Mme DEPIERRE Valérie a apporté l'information que les subventions de la Région avaient une validité repoussée à 2021.

Cependant, il rappelle qu'avoir une subvention est une chose mais qu'il faut voir la part qui reste à la charge de la Commune. Des priorités doivent être définies par la nouvelle équipe.

M. COURT Jean-Jacques pense que la nouvelle équipe pourrait associer les adjoints encore en place dans ses choix.

M. BRUNIAUX Philippe indique avoir envoyé un mail à son successeur car il se soucie d'Arbois et de la poursuite des actions culturelles et de la protection du patrimoine.

M. AMIENS Bernard pense que les gens peuvent se rencontrer comme M. BRUNIAUX a su solliciter son successeur.

M. FRANCONY Michel résume en disant que M. AMIENS s'est engagé avec le Conseil Municipal sur un programme d'investissement pour des projets instruits depuis longtemps. L'intelligence conduit l'équipe sortante à discuter avec la nouvelle de ces projets.

M. AMIENS Bernard répond que cette discussion doit avoir lieu avec Mme DEPIERRE. Elle a déjà fait le tour des dossiers avec les services mais des points restent en discussion dans son équipe.

M. FRANCONY Michel reconnaît le rôle primordial des techniciens mais il rappelle qu'au final, c'est à l'élu de décider. Rencontrer les techniciens est un préalable mais il serait bon de prendre l'attache des anciens élus. Il ajoute qu'il faut mettre en place une réunion rapidement.

M. AMIENS Bernard répond que personne n'a besoin de son autorisation pour se rencontrer.

Mme REGALDI Sylvie dit que M. BRUNIAUX a eu la bonne attitude et a su communiquer avec un futur adjoint.

M. BRUNIAUX Philippe dit qu'Arbois doit continuer à rayonner et que c'est dans cet objectif qu'il a fait la démarche, mais le futur adjoint lui a simplement répondu qu'il attendait le moment opportun.

Pour le dossier de l'auditorium, il souhaite rappeler que c'est M. AMIENS qui à l'époque l'avait poussé à rencontrer le Préfet QUASTANA pour ce dossier. La DETR date de 6 ans, le Préfet actuel fera ce qu'il pourra.

Mme CHATEAU Christine indique qu'elle aurait aimé que les choses viennent d'en haut et non attendre l'intelligence individuelle. Elle sent qu'on encourage une certaine forme de division, c'était au contraire l'occasion de cumuler les forces.

Mme DE ZAN Anne pense que c'est aux nouveaux élus de définir leurs priorités, ils peuvent en parler avec les anciens s'ils le souhaitent.

M. COURT Jean-Jacques craint que les subventions soient perdues puisqu'il s'agit d'anciens dossiers élaborés par l'équipe actuelle.

Mme DE ZAN Anne ajoute qu'il faut laisser le temps aux nouveaux élus de prendre les dossiers en main.

Mme VUILLEMIN Martine dit qu'il est nécessaire de relancer l'économie.

M. AMIENS Bernard va informer Mme DEPIERRE de ces demandes.

Mme PERRARD Colette aimerait que les équipes mettent leurs idées en commun.

La séance est levée à 19 h 40.